



Communiqué de presse

Terre-Sainte, le 12 mai 2010

Armoiries de Terre-Sainte : Projet dévoilé !

Un projet de nouvelles armoiries fera partie intégrante de la Convention de fusion des huit communes de Terre-Sainte : Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay. Le projet, œuvre du graphiste et héraldiste lausannois Olivier Delacrétaz, vient d'être dévoilé. Commandé par le Comité de pilotage, il a été approuvé à l'unanimité par le groupe « armoiries », composé du COPIL et d'un représentant des Commissions de fusion de chacune des huit communes concernées. Il a également été présenté à l'ensemble des municipaux et aux Conseils communaux et général des huit communes. Quant au nom de « Terre-Sainte », il a été approuvé par les autorités compétentes tant au niveau cantonal que fédéral.

L'art héraldique est un chemin balisé qui doit satisfaire de nombreux critères. En créant le projet d'armoiries pour la nouvelle commune de Terre-Sainte, Olivier Delacrétaz s'est attaché à obtenir la meilleure lisibilité possible. Il a donc privilégié une approche claire, mettant en évidence les éléments historiques et géographiques qui caractérisent le mieux la nouvelle commune. Il a considéré celle-ci dans l'ensemble de son périmètre et non pas comme l'addition de huit spécificités.

Pierre Stampfli, président du Comité de pilotage, s'est montré très satisfait du projet choisi : « Ces armoiries ont pour objectif de fédérer les huit communes de Terre-Sainte qui doivent s'y reconnaître, tout en sachant que chaque village conservera son nom et ses armoiries propres. Les nouvelles armoiries représentent le présent et le futur, tout en marquant le moment historique de la fusion. »

L'utilisation de ces nouvelles armoiries dépendra bien sûr de la signature de la Convention de fusion par les législatifs des huit communes le 30 août 2010, puis du résultat de la votation populaire du 28 novembre 2010 qui, finalement, approuvera ou non la fusion.

Un cygne, trois châteaux et des vagues : Olivier Delacrétaz explique le projet d'armoiries de Terre-Sainte

Le projet retenu par le groupe « armoiries » repose sur deux éléments.

Il évoque d'abord le souvenir encore très vivant de Mme de Staël, qui a marqué son époque par son ouverture d'esprit, son intérêt pour les arts et la pensée et sa capacité de rassembler autour d'elle les personnalités les plus diverses en provenance de l'Europe entière.

Mme de Staël, demoiselle Necker, apportait de sa famille des armoiries originales portant notamment un cygne nageant. C'est une rareté, car en héraldique, les cygnes, de toute façon peu fréquents, sont en général debout sur le sol ou *passants*, c'est-à-dire marchant. Il n'y a pas de cygne dans les armoiries communales vaudoises et, pour ce qui est des familles vaudoises, il n'y a pas de cygne nageant.

Le cygne est le symbole de la sincérité. Il incarne aussi, plus que le lion ou l'aigle, la distinction, voire la majesté.

Dans la partie supérieure de l'écu, le Comité de pilotage et les représentants des Commissions ont approuvé l'idée de mentionner les trois châteaux que compterait la future commune, celui de Coppet, celui de Tannay et celui de Bogis-Bossey. Il n'y a en effet pas beaucoup de communes en Europe qui peuvent se targuer de posséder autant de châteaux.

Enfin, les ondes, c'est-à-dire les vagues sur lesquelles nage le cygne, sont au nombre de huit, rappelant discrètement les huit communes qui envisagent de fusionner.

Il n'a pas été possible de reprendre un élément de chacune des armoiries communales actuelles, mais il convient de souligner que, si la fusion a lieu, les trois châteaux, comme les rives du lac, appartiendront désormais moralement et politiquement à l'ensemble des habitants des huit communes actuelles.

Les armoiries se blasonnent comme suit :

*D'azur au cygne d'argent becqué de gueules
nageant sur des ondes d'argent et d'azur de huit pièces,
au chef d'argent chargé de trois châteaux de sable ouverts et ajourés du champ*

Quelques précisions héraldiques

azur est bleu, *argent* est blanc, *gueules* est rouge, *sable* est noir ; le *chef* est la partie supérieure de l'écu ; les châteaux sont toujours stylisés sous forme de deux tours réunies par un pan de mur crénelé. Les tours peuvent être *crénelées* ou *couvertes*. Nous avons choisi la seconde version car les trois châteaux dont nous parlons ne sont pas particulièrement militaires. Le toit qui se trouve entre les tours et derrière les créneaux indique que le château est habité. *Ouvert* renvoie à la porte, *ajourés* aux fenêtres ; *du champ* signifie du même *émail*, c'est-à-dire de la même couleur que le fond.

Pour plus d'informations de la part du Comité de pilotage :
Pierre Stampfli, Président du COPIL
079 203 14 73

Pour plus d'informations sur la démarche qui a présidé à l'élaboration des armoiries :
Olivier Delacrétaç
021 320 13 87

Service de presse :
Luc Giacobino, 079 626 57 86